

MUNI-NOUVELLES

Journal de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme
www.stthomasdidyme.qc.ca



www.stthomasdidyme.qc.ca



BUREAU MUNICIPAL - FERMETURE

Le bureau municipal sera fermé le lundi 18 mai à l'occasion de
Journée nationale des Patriotes.

Saviez-vous que...

Vous pouvez retrouver le journal municipal MUNI-NOUVELLES en couleurs et les procès-verbaux sur le site de la Municipalité : stthomasdidyme.qc.ca

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi le 8 juin à 19h30.

RESTAURANT DU PAVILLON DE LA SALLE GAÏÉTÉ

Ouvert du mardi au samedi de 6h00 AM à 11h00 AM.

Service de déjeuner

FERMÉ

Pour information 418-274-3638 poste 3450

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

Le jeudi de 18h00 à 19h30 ainsi que le 4^e jeudi du mois de 18h00 à 15h00 et 18h00 à 19h00.

FERMÉ

Téléphone 418-274-3638 poste 3441

HORAIRE FABRIQUE

Lundi, Mardi et Jeudi de 8h00 à 11h30 et de 12h30 à 15h00.

Téléphone : 274-3638 poste 3424

HORAIRE COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Le jeudi de 13h00 à 19h00 et de 18h00 à 20h00.

FERMÉ

BUREAU MUNICIPAL

Mairie



Édifices municipaux

Bibliothèque et foyer culturel

31-32, avenue du Moulin
Saint-Thomas-Didyme (QC) G0W 1P0

Téléphone :
Bibliothèque..... 418-274-3638 poste 3441
Maison des jeunes l'exode..... 418-274-3638 poste 3440

Salle Gaieté et pavillon sportif – Henri Landreville

61, avenue du Moulin
Saint-Thomas-Didyme (QC) G0W 1P0

Téléphone : 418-274-3638 poste 3450
Pour location : 418-274-4719

Services municipaux

Gabrielle Fortin-Darveau	Directrice générale et secrétaire-trésorière	274-3638 poste 3421 info@stthomasdidyme.qc.ca
Luc Bhérer	Contremaitre des travaux publics	274-3638 poste 3422
Carol-Ann Marceau	Adjointe administrative	274-3638 poste 3422 cmarceau@stthomasdidyme.qc.ca
Angélique Truchet	Responsable des loisirs et du tourisme	274-3638 poste 3449 loisirs@stthomasdidyme.qc.ca
Alain Mailloux	Inspecteur en bâtiment et en environnement	276-2131 poste 4237 amailloux@mrcmaria.qc.ca
Denise Bergeron	Responsable de la bibliothèque	274-3638 poste 3441 thomas@reseau.sj.qc.ca
Sylvie Landry	Gérante de la salle Gaieté	418-274-4719
Régie matières résiduelles du Lac-St-Jean	Collecte des déchets vidange de fosse septique	418- 669-0513

Cellulaire travaux publics pour urgence

418-630-5686



Denis Tremblay



Richard Duchesne



Gilles Tremblay



Laurie Godin



Sylvie Coulombe



Roger Landry



Alain Tremblay

Coordonnées :

Bureau municipal :

9, avenue du Moulin
Saint-Thomas-Didyme (QC) G0W 1P0
Téléphone : 418-274-3638
Télécopieur : 418-274-4176
Courriel : info@stthomasdidyme.qc.ca
Site internet : www.stthomasdidyme.qc.ca

Heure d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00 à 16h00
(Ferme de 12h00 à 13h00)

Inspecteur en bâtiment :

Mardi de 8h00 à 12h00
Jeudi de 13h30 à 16h00

Pour prendre rendez-vous :
418-274-3638 poste 3422

AFFAIRES MUNICIPALES

Conteneurs situés à la caserne incendie – Interdiction de jeter des débris ou autres objets!

Voici un rappel concernant les conteneurs situés à la caserne incendie : Il est strictement interdit de jeter des débris, déchets, branches ou autres matières dans les conteneurs de la municipalité.

Le dépôt aménagé à la caserne, par la municipalité, est pour recueillir les vidanges et le matériel de recyclage à l'intention des propriétaires de la municipalité **non desservis par le service de vidange ou de recyclage porte à porte**.

Quiconque contrevient au règlement 402-13 concernant les bonnes pratiques reliées au dépôt de vidange et recyclage instauré par la municipalité à l'intention des citoyens non desservis par le service de vidange ou de recyclage, commet une infraction et est passible d'amende pouvant aller jusqu'à 1 000\$.

Modification du taux d'intérêt et de pénalité Mesure d'assouplissement – COVID-19

En raison de la pandémie, les élus ont adopté une résolution lors de la séance du 11 mai visant à diminuer le taux d'intérêt en vigueur sur les comptes à recevoir.

Le taux d'intérêt, ainsi que les pénalités sur les comptes en retard dus à la Municipalité, seront fixés à 5% au lieu de 15% (selon le règlement 455-19). Ce taux est en vigueur pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2020.

Les contribuables qui ont remis des chèques postdatés et qui désirent se prévaloir de cet assouplissement sont priés de communiquer avec la municipalité.

Ceux qui recevront une facture pour les taxes de mutation sont également admissibles à cet assouplissement.



RÉOUVERTURE DES ÉCOCENTRES

COVID-19 | MARCHE À SUIVRE LORS DE VOTRE VISITE



Prévoir un délai d'attente plus long qu'à la normale puisque le nombre de véhicules sera limité sur les sites.



Conservez une distance minimale de 2 mètres en tout temps entre les personnes.



Ne vous présentez pas à l'écocentre si vous avez des symptômes grippaux.

CONSULTEZ LES HORAIRES
WWW.RMRLAC.QC.CA
418 669-0513 | 418 239-0513

DÉMÉNAGEMENT

N'oubliez pas d'informer la Municipalité si vous changez d'adresse de correspondance, afin de bien recevoir les informations et les comptes que nous vous envoyons.

Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous recevez tous vos comptes.

Réouverture du bureau municipal

Prenez note que le bureau rouvrira à compter du mardi 19 mai. Cependant, avant de vous déplacer, demandez-vous:

Est-ce essentiel que je me déplace?
Est-ce que ma demande peut être traitée par téléphone ou courriel?

Si vous devez vous présenter au bureau, vous devrez préalablement **prendre rendez-vous** par téléphone avec la personne que vous désirez rencontrer.

En tout temps, le respect des règles de distanciation sociale et sanitaires sont obligatoires.

Au plaisir de vous servir en toute sécurité.



CENTRE COMMUNAUTAIRE

Pour les organismes qui ont un local dans le centre communautaire, la directive du ministère de la Santé publique est claire. Aucune rencontre jugée non essentielle par le gouvernement ne doit être tenue. **Celle-ci doit être annulée ou tenue d'une façon virtuelle.**

URBANISME- ENVIRONNEMENT

Si vous envisagez faire des travaux au courant de la période estivale, nous vous recommandons de débiter les démarches d'obtention d'un permis ou d'un certificat pendant la saison printanière afin d'éviter des délais d'attente de traitement. Vous pourrez ainsi débiter vos travaux dans les temps voulus.



N'oubliez pas qu'en fonction du projet, qu'il s'agisse de la construction ou la rénovation d'une maison; d'un bâtiment accessoire; d'une véranda; d'une piscine ou autres, vous devez d'abord déposer une demande de permis et obtenir ce permis avant de commencer vos travaux.

Vous pouvez contacter l'inspecteur municipal par téléphone au 418-274-3638 ou par courriel au amailloux@mrcmaria.qc.ca.

Saviez-vous que....?

- La tôle non prépeinte en usine est **interdite** sur le territoire de la municipalité, cela veut donc dire qu'en aucun cas l'utilisation de la tôle de type galvanisée est permise sur notre territoire.
- L'obtention d'un permis assure aux propriétaires que les travaux sont en concordance avec la réglementation municipale et évite bien des tracas au moment de la vente de votre propriété.
- L'installation d'une piscine requiert l'obtention d'un permis de la municipalité.
- Les règlements municipaux d'urbanisme sont disponibles, dans leur intégralité, sur notre site internet à la section «GREFFE / RÈGLEMENTS».
- Les formulaires de demande de permis sont maintenant disponibles via notre site internet dans la section «DEMANDE DE PERMIS ET AUTORISATION». Plusieurs formulaires sont disponibles selon les types de travaux que vous voulez réaliser. Pour vous assurer d'utiliser le bon formulaire, n'hésitez pas à contacter le bureau municipal.

La municipalité tient à souligner les bons coups...



Ce mois-ci, la municipalité souhaite à nouveau souligner et remercier un groupe de personnes dont l'implication au sein de notre communauté est indiscutable et indispensable, **nos bénévoles**. À tous les bénévoles qui œuvrent dans notre communauté, qui offrent leur temps afin d'améliorer notre qualité de vie, chaque geste posé contribue à créer de la richesse dans notre milieu et, pour cela, nous tenons à vous dire **MERCI**. Vous êtes des personnes généreuses et engagées. Nous sommes fiers de compter sur vous!!!

Activité- Mois de l'arbre

Dans le contexte actuel où les rassemblements sont proscrits et la distanciation sociale requise pour plusieurs semaines encore, vous comprendrez que les activités de remise d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts ne peuvent être maintenues. Donc, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) n'attribuera aucun plant d'arbre cette année.

Pour ceux qui s'inquiètent du sort réservé aux milliers de plants destinés initialement à ces activités, nous tenons à vous rassurer : ils seront tous mis en terre dans les forêts du Québec au cours de la période estivale. Aucun arbre ne sera perdu.

Bien que les activités de distribution soient annulées, le mois de mai reste le Mois de l'arbre et des forêts ! L'Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean souhaite mettre en valeur ce mois bien spécial. Nous vous invitons donc à suivre leurs jeux-quiz, leurs capsules vidéo et autres publications sur leur page Facebook <https://www.facebook.com/AFSagLac/> et/ou site Web <https://www.afsaglac.com>.

Nous vous invitons également à consulter le site Web du MFFP pour obtenir des éléments d'information en lien avec le thème du MAF <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/mois-de-larbre-forets/>.



L'édition 2020 du Mois de l'arbre et des forêts ne ressemblera en rien à celles des autres années. La sécurité et la santé passent avant tout. Ce n'est que partie remise, on vous dit : « À l'an prochain! »

Cocktail de survie EN CAS DE PANDÉMIE

INGRÉDIENTS

- 30 ml (1 oz) de **lucidité**
Pour rester terre à terre, pour éviter les dérapages et les abus.
- 30 ml (1 oz) de **gaieté**
Pour éviter l'angoisse et la panique, pour se rappeler que ceci aura une fin.
- 30 ml (1 oz) de **créativité**
Pour faire autrement, pour voir au-delà des limites.
- 60 ml (2 oz) de **bienveillance**
Pour soi, pour le bien commun, pour donner du sens à la situation.

MODE D'EMPLOI
Déguster lentement, pour soi-même, avant d'en offrir aux autres. Souvenez-vous des consignes en avion : pour aider les autres il faut commencer par prendre soin de soi, alors mettez votre masque, il y a zone de turbulence!

Une recette proposée par **PRÉSAGES**

Inscription camp de jour 2020

Camp de jour St-Thomas-Didyme

PROGRAMME 2020

Viens vivre un été exceptionnel!

Camp de jour

Le camp de jour est offert pendant 7 semaines au coût de 25\$ du **29 Juin au 13 Août**. Tu peux venir une journée ou tout l'été! Une équipe d'animateurs dynamiques est disponible pour faire vivre des expériences enrichissantes, amusantes et cela dans un cadre sécuritaire pour les enfants. Des mesures exceptionnelles seront mises en place cet été pour respecter les mesure gouvernementales en lien avec le covid-19



Informations

Le site d'animation est situé au pavillon sportif, au 61 ave. du Moulin. Cet endroit est idéal pour permettre aux enfants de 4 à 12 ans de passer un été incroyable car il est situé à proximité de toutes les installations sportives et récréatives de la Municipalité.

Chaque semaine une thématique différente est abordée avec des activités sportives, culturelles, artistiques, théâtrales et plus encore...

Horaire

Le camp est ouvert de 8h à 16h.
Le service de garde est disponible de : 12h à 13h
Coût : 2\$/jour
Les frais doivent être payés dans la semaine d'utilisation.

Sorties

Dans le contexte actuel, deux sorties au Lac-à-Jim sont prévues. Il sera de la responsabilité du parent d'organiser le transport de son enfant jusqu'au site. Aucun transport en autobus n'est prévu.

Inscription obligatoire

Jusqu'au 15 Juin

Le formulaire est disponible sur le site internet de la municipalité et sur sa page Facebook.

Pour toutes questions,

Angélique Truchet coordonatrice:
(418) 274-3638 poste 3449
loisirs@stthomasdidyme.qc.ca
Page Facebook: Camp de Jour de Saint-Thomas-Didyme



MESSAGES DES COMITÉS

Le comité organisateur du Marathon du Lac-à-Jim

En raison de la situation actuelle liée à la COVID-19, ainsi qu'aux recommandations du gouvernement du Québec et de la Fédération de natation du Québec (FNQ), le comité organisateur du Marathon du Lac-à-Jim annonce l'annulation de la 9^e édition du marathon de nage.



BABILLARD

Janette Bertrand, journaliste, actrice et écrivaine de 95 ans, est en confinement en cette période de COVID-19. De chez elle, elle vous invite à un atelier inspirant et chaleureux sur l'écriture autobiographique, afin de vous guider dans la rédaction de votre histoire de vie.

Mme Bertrand, qui a enseigné l'écriture dramatique pendant 20 ans, vous accompagnera dans les différentes étapes de la réalisation de ce beau projet au moyen d'une série de capsules thématiques qui seront diffusées, chaque dimanche, jusqu'à la fin du mois de mai 2020.

Nous vous invitons à voir, à revoir et à partager ces capsules pour vous aider dans votre processus d'écriture.









**DÉBUT DE LA COLLECTE
HEBDOMADAIRE DES DÉCHETS**

DÈS MERCREDI 13 MAI




**SOYONS
PROACTIFS**

VOUS AVEZ DES IDÉES
D'ACTIVITÉS POST-CONFINEMENT?

Contactez-nous :
loisirs@stthomasdidyme.qc.ca
418-274-3638 poste 3449



RÉGIE

VOTRE SERVICE INCENDIE VOUS INFORME


Permis de brûlage 2020

Compte tenu de la pandémie de covid-19 qui sévit présentement, nous sommes dans l'obligation de suspendre l'émission de permis de brûlage pour l'année 2020.

Cette mesure vise à protéger notre personnel et notre population contre les risques de contamination attribuables à ce virus.

De plus, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a suspendu, sur l'ensemble du territoire québécois, l'autorisation de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité pour l'année 2020 et demande à l'ensemble des services incendies d'en faire de même sur son territoire.

Merci de collaborer à cette mesure afin de sauver des vies!



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE GEANT
GIRARDVILLE — SAINT-EDMOND-LES-PLAINES — ALBANEL — NORMANDIN — SAINT-THOMAS-DIDYME